



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Arrêté infraction au RSD
84 rue Saint Blaise

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE

SCHS – UTS - 2022/00038 - AM n° 28

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles ,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu les plaintes formulées par Monsieur LAHCEN BOUTAYEB, locataire du logement sis à TOURCOING 84 rue Saint Blaise,

Vu le constat du 4 janvier 2023 dans le logement sis à TOURCOING 84 rue Saint Blaise établi par Monsieur Jérôme RICHIR, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 84 rue Saint Blaise entraînant un risque pour la santé de leurs locataires en titre,

Vu les courriers des 2 février 2023 et 25 mai 2023 adressés à Monsieur EDMOND COSSOU, 4 Boulevard Gambetta 59200 Tourcoing, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux causes d'indécences/d'insalubrité constatées, à savoir :

- Des traces d'infiltrations sont visibles au niveau du plafond de la cuisine et du pourtour du "velux" de la chambre du deuxième étage en façade arrière ; RSD59 Art 32-33
- Un développement de champignons et de moisissures est observé au niveau du "skydome" de la salle de bains ; Art 32-33
- Humidité détectée au niveau de la montée d'escalier menant au deuxième étage (mur pignon). Art 32-33

Etant donné l'absence de réaction de Monsieur EDMOND COSSOU,

Etant donné le nouveau constat effectué le 18 janvier 2024 dans le logement sis à TOURCOING 84 rue Saint Blaise montrant qu'aucun travaux n'ont été réalisés,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

ARRETONS

Article 1 – Monsieur EDMOND COSSOU, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 84 rue Saint Blaise, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

- Suppression des causes d'humidité et d'infiltrations et remises en état des surfaces (plafonds et murs) détériorées par l'humidité. Art 32-33

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure reprise aux articles du Règlement Sanitaire Départemental ainsi que le Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent sera engagée à l'encontre de propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié, par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 14 mars 2024



Par délégation du Maire
Jean-Marc VANGILVIN
Conseiller Municipal Délégué en charge
de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières,
de la Police Funéraire et de l'Etat Civil
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le

15 MARS 2024

Publié sur le site de la Ville le

21 MARS 2024